

Déclaration CFDT relative au projet d'arrêté d'organisation du SESSI CTPC du 17 mars 2008

Monsieur le président,

Concernant ce projet d'arrêté, la CFDT se félicite de la concertation qui a été organisée au niveau local en vue de la fermeture de site de Voluceau et du transfert des activités correspondantes soit sur le site de Montreuil, soit sur le centre d'enquêtes statistiques de Caen.

De nombreuses réunions ont eu lieu entre la direction du SESSI et les organisations syndicales qui ont permis in fine de fermer le site technique de Rocquencourt dans les Yvelines (CTI Voluceau) en l'accompagnant des mesures sociales et de reclassement adéquates en faveur des agents concernés.

Ce texte, soumis au CTPS de Caen le 14 décembre 2007, a été approuvé par cette instance avant communication au CTPC. C'est pourquoi, à travers la position favorable affichée par ses mandants tant à Paris qu'à Caen le 14 décembre 2007, la CFDT approuvera le projet de texte soumis au vote.

Par ailleurs, des informations récurrentes et particulièrement préoccupantes concernant l'avenir du SESSI et émanant de différentes sources, circulent depuis plusieurs semaines sans qu'elles ne soient parfaitement établies. Elles ne manquent pas de semer le trouble dans l'esprit des personnels alors que le service voit ses missions évoluer et va faire l'objet d'une profonde réorganisation.

Certes, il reste vraisemblable que tout ceci s'inscrit dans la démarche actuellement en cours de la RGPP, dont les résultats ne seront connus que le mois prochain. Toutefois, nous demandons que l'administration communique rapidement sur les éléments dont elle a connaissance concernant l'avenir du SESSI, notamment dans ses rapports avec l'INSEE et avec la DGE, dont l'impact, toujours selon ces informations connues, modifierait notablement la nature du service et son périmètre.

Les personnels concernés, issus de l'administration centrale de nos ministères, s'interrogent à juste titre sur les modifications des missions et des conditions de travail qui pourraient en découler, et tout naturellement sur les conséquences pouvant survenir en termes de statut, de rémunérations, d'évolution de carrière, de mobilité et de conditions de travail.

Je vous remercie des réponses que vous pourrez apporter aux légitimes inquiétudes des personnels du SESSI.